

PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

Préfecture
Direction de la Réglementation et de
l'Environnement
Bureau de l'Environnement et des
Installations Classées
Affaire suivie par Mme COMPPER
Tél : 01 40 97 23 31
Fax : 01.40.97.23.54

NANTERRE, le 14 mars 2014

**RECEPISSE DE DECLARATION
POUR L'EXERCICE DE L'ACTIVITE
DE TRANSPORT PAR ROUTE
DE DECHETS DANGEREUX**

Le Préfet du Département des Hauts-de-Seine,

VU – le code de l'environnement, partie législative et notamment son article L541-8,

Vu – le code de l'Environnement partie réglementaire et notamment ses articles R 541-49 à R541-54 et R 541-59 à R 541-61,

Vu – la demande déposée le 13 mars 2014.

Délivre à la société CARTOUCHE UTILE, représentée par Madame Marie-Laure CAZELLES épouse MORIN, Gérante, dont le siège social est situé à NANTERRE (92000) – 18/22 rue d'Arras, récépissé de sa déclaration relative à son activité de transport par route de déchets dangereux.

Ce récépissé doit être présenté à toute réquisition des agents chargés du contrôle en application de l'article 5 du décret n° 98-679 du 30 juillet 1998 relative au transport par route, de déchets dangereux.

Ce récépissé portant le n°2014- 003 -T est valable jusqu'au 12 mars 2019.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,

L'Attaché Principal
Chef de Bureau

Fabrice FAUCHER